



Versailles, le 29 septembre 2016

## **REMARQUES SUR LE DOSSIER PION**

### **PROJET DE REVISION DU PLU de VERSAILLES**

Le projet présenté prend uniquement en compte l'avis du paysagiste mais ne traite pas de l'essentiel.

Cet aménagement du quartier ne donne aucune information quant aux futurs habitants ou leur nombre, pas plus sur les infrastructures qui leur seront nécessaires.

En ce qui concerne les circulations, une seule sortie routière, avec un simple passage, sous la voie TGO, réservé aux piétons et vélos. Il serait urgent de présenter des schémas de circulations. L'augmentation des stationnements due à cette nouvelle urbanisation ne sont pas indiqués, notamment à proximité des deux gares TGO.

Lors des différentes réunions concernant ce dossier, rien n'a été défini clairement : absence de précisions sur les activités économiques pouvant être accueillies, pas d'indication sur les équipements publics scolaire et sociaux. Pas de projets sur l'organisation interne des 8 ha à construire.

Aucun chiffres n'ont été évoqués concernant les logements peut-être 350 à 450 représentant une population d'environ 1600 personnes ? Quels seront les différents types de logements ? Leur définition est importante à connaître pour la bonne visibilité du devenir de ce site comme des précisions sur l'importance et la nature des activités économiques pouvant être accueillies (bureaux, artisans, commerçants).

Pas d'indications sur les équipements publics scolaires et sociaux sauf mention sans précision de la « halle » comme zone possible d'accueil.

D'autre part, quelle sera la nature de la zone de 12 ha non constructibles ? Quels aménagements et quelles dispositions pour l'entretien de cet important espace ? La hauteur constructible n'est pas annoncée dans le dossier initial.

Le dossier de révision du PLU définit deux zones UR et URa avec des hauteurs de constructions limitées différentes mais sans précision sur les courbes de niveau du terrain, ces éléments ne sont pas suffisants pour évaluer les covisibilités depuis le voisinage.

Ces zones constructibles font plus de 8 ha d'où une interrogation sur la cohérence entre PLU mis en révision et le dossier présenté.

Rien, non plus, concernant les bruits de l'aérodrome de St-Cyr-l'Ecole mitoyen.

*Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.*

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
Fax. : 01 39 54 61 66  
[yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

N° Siret 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z



Pour les plans à venir, nous espérons qu'un cahier des charges précis sera préparé et que les associations, comme les citoyens et les élus, seront consultés.

Quant au bilan financier celui-ci reste à établir.

Voici une proposition d'Yvelines Environnement :

« Les domaines nationaux ont pour vocation d'être conservés et restaurés dans le respect de leur intégrité historique, artistique et naturelle ».

Cela donnerait un cadre que l'Etat et d'éventuels concessionnaires seraient tenus de respecter.

*Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.*

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
Fax. : 01 39 54 61 66  
[yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

N° Siret 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z